

- **Ariège : Association Communale de Chasse Agréée de Pamiers**
pour leur engagement dans l'éducation et dans la construction d'une maison de l'Initiation et de la Découverte à la nature, la chasse et l'environnement.
- **Aude : Association Communale de Chasse Agréée de Luc sur Orbieu**
pour leur action en faveur de la petite faune sédentaire de plaine, notamment de la perdrix rouge et leur implication dans l'animation des temps périscolaires, à la découverte de la nature.
- **Aveyron : Association Communale de Chasse Agréée de Luc-la-Primaube**
pour ses actions en faveur de la petite faune sédentaire de plaine en collaboration avec les agriculteurs.
- **Gard : Société de Chasse Saint-Hubert de Bezouze**
pour leurs aménagements agro-environnementaux en faveur de la petite faune sédentaire de plaine et l'accueil de nouveaux chasseurs.
- **Haute Garonne : Groupement d'Intérêt Cynégétique Save et Garonne**
visant la gestion conservatoire du faisan naturel par l'adaptation des pratiques cynégétiques et agricoles.
- **Gers : Groupement d'Intérêt Cynégétique de la vallée de l'Arrats et de la Gimone**
pour leur action en faveur de la réhabilitation de la petite faune sédentaire de plaine, notamment de la perdrix rouge et du lièvre.
- **Hérault : Association de Chasse Maritime de Vendres à Agde**
pour ses actions pédagogiques de découverte du littoral et activités d'usage chasse et pêche.
- **Lot : Association Intercommunale de Chasse des Carmasses**
pour ses actions en faveur de la conservation des milieux naturels et de la vie associative du territoire à travers le don de venaison.
- **Lozère : Société Communale de Chasse de Grandrieu**
pour ses actions de gestion de la faune sauvage et de ses habitats et d'ouverture vers les autres usagers de la nature.
- **Hautes Pyrénées : Association Amicale de Barousse**
pour son action sur la gestion conservatoire des cervidés, la réintroduction de l'isard et l'accueil des chasseurs extérieurs.
- **Pyrénées – Orientales : Association Communale de Chasse Agréée de Fourques**
pour son engagement en faveur de la petite faune sédentaire de plaine, notamment de la perdrix rouge.
- **Tarn : Société de Chasse du Faucon Frausseillais**
pour ses actions en faveur de la petite faune sédentaire de plaine, notamment de la perdrix rouge et de ses habitats.
- **Tarn et Garonne : Association Communale de Chasse Agréée de Garganvillar**
pour ses actions en faveur de la conservation de la caille des blés et de ses habitats.

